



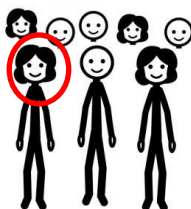
Filière g rontologique
Ard che-Nord



Guide livret

Pour mieux comprendre

La d signation de la personne de confiance



La Filière g rontologique Ard che Nord

r fl chit et met en place des actions

pour am liorer les pratiques professionnelles.



Les pratiques professionnelles concernent :

- **La prise en charge** des personnes  g es et des personnes vieillissantes en situation de handicap.

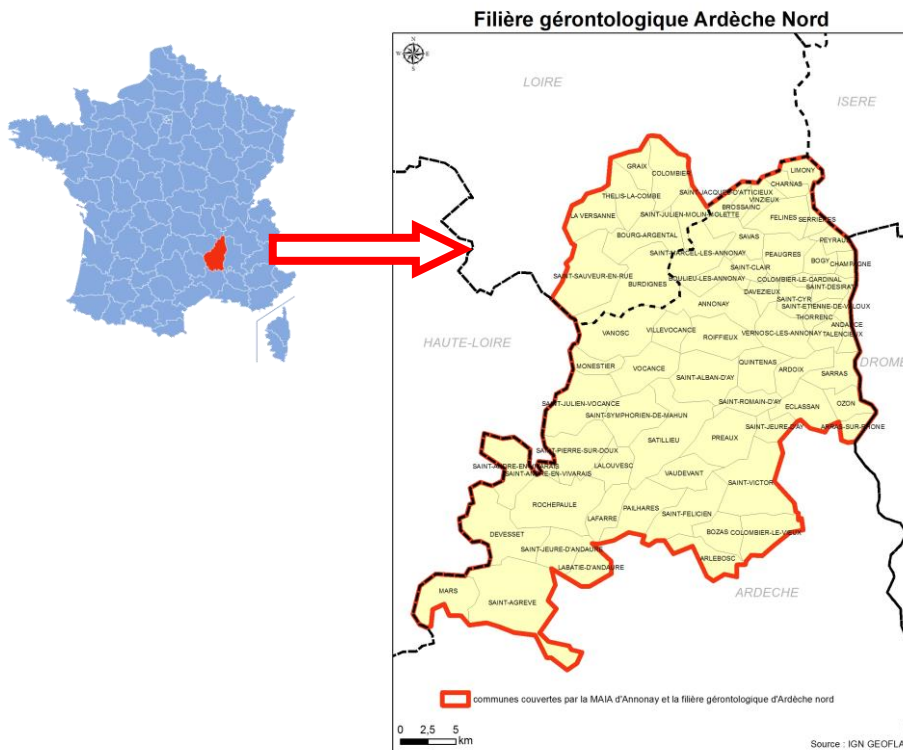


- **L'accompagnement** des personnes  g es et des personnes vieillissantes en situation de handicap.



La fili re g rontologique c'est un groupe de professionnels qui r unit : des m decins, des responsables de services et d' tablissements.

La filière gérontologique garantit l'accès et le respect des droits des patients, des résidents et des bénéficiaires sur sa zone d'intervention.



Une zone d'intervention, c'est un ensemble de villes dans lesquelles des professionnels travaillent.

Choisir une personne de confiance est un acte important dans le parcours de vie d'une personne.



Le guide en Facile à Lire et à Comprendre sur la désignation de la personne de confiance est un **document d'information**.

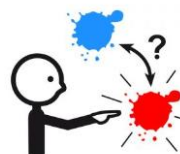


Ce document d'information permet :

- D'informer la personne qui choisit et la personne qui est nommée de leurs droits et leurs devoirs.



- De comprendre ce qui est dit.



- De faire des choix.

Le Désignant

Le désignant c'est la personne qui choisit

La personne de confiance.

1- Qui choisit la personne de confiance ?



La loi dit qu'il faut être majeur

pour choisir la personne de confiance,

Etre majeur, c'est avoir 18 ans ou plus.



La personne de confiance peut m'aider,

lorsque je vais :

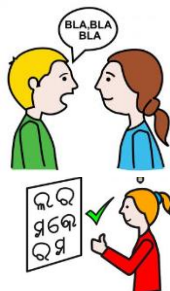
- à l'Hôpital,
- dans une Maison de retraite,
- dans un Foyer.



2- Que fait la personne de confiance ?

La personne de confiance peut :

- M'accompagner dans mes démarches.
- Parler pour moi.
- M'aider à comprendre.
- M'aider à décider au sujet de ma santé.



3- Qui choisir comme personne de confiance ?

- Un ami,
- Une personne de ma famille,
- Mon médecin.



4- Est-il possible de changer la personne de confiance ?

- OUI



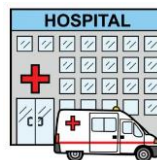
5- À quel moment je choisis une personne de confiance ?

Je choisis une personne de confiance lorsque :

- Je suis malade



- Je vais à l'hôpital



- Je vais dans une maison de retraite



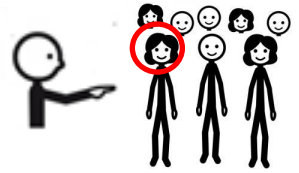
- Je vais dans un foyer



6- Comment faire une demande ?

Pour faire une demande :

- Je choisis une personne.
- J'écris son nom sur un document.
- Je signe le document.



7- Pendant combien de temps, je peux conserver ce document ?

Je peux conserver ce document pendant quelques jours ou pour longtemps.



Le Désigné

Le désigné est la personne de confiance



1- Qui est la personne de confiance ?

- Une personne de sa famille,
- Un ami,
- Le médecin.



2- Pourquoi j'ai été choisi comme personne de confiance ?

J'ai été choisi parce que :

- Je sais écouter.
- Je sais garder le secret médical.



3- Qu'est-ce que je dois faire pour la personne qui m'a choisi ?



- Je dois être présent pour elle.



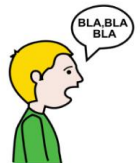
- Je dois l'accompagner dans ses démarches.



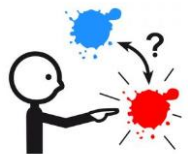
- Je dois l'aider à comprendre.



- Je répète la parole de cette personne.



- Je dois l'aider à décider.



Je ne dois pas décider pour la personne.



Si je suis d'accord avec la personne
qui m'a choisi, je signe le document.



Si je ne suis pas d'accord avec la personne,
je ne signe pas le document.



**4- Pendant combien de temps, je suis la
personne de confiance ?**

Je peux être la personne de confiance
pendant quelques jours ou pour longtemps.



Merci

La Filière gérontologique Ardèche Nord remercie toutes les personnes qui ont travaillé ensemble à l'écriture et la validation de ce guide : les résidents, bénéficiaires et les professionnels des établissements et services de sa zone d'intervention ainsi que l'atelier du Facile à Lire et à Comprendre de l'Esat Adapei 26 (Pierrelatte) pour leur participation à obtenir l'agrément FALC.



La Filière gérontologique Ardèche Nord remercie aussi le Conseil Départemental Ardèche qui a financé les impressions du guide livret.

ardèche
LE DEPARTEMENT

Conformité de la transcription en FALC

Ce document respecte les règles européennes du «**F**acile **A** lire et à **C**omprendre» (FALC).



Ces règles permettent de rendre l'information accessible à tous.

“© European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe
Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org”.



Les pictogrammes utilisés dans ce document proviennent presque tous de la banque de pictogrammes espagnols ARASAAC.

ARASAAC 

Ils sont la propriété de CATEDU sous licence Creative Commons et ont été créés par Sergio Palao pour CATEDU (<http://catedu.es/arasaac/>)

